



DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 19/04/2021

Par : Monsieur LEGRAND Jean Guillaume

Demeurant à : La Pouardais
Trégon
22650 Beaussais sur mer

Pour : Edification d'une serre

Sur un terrain sis à : La Pouardais
Trégon
22650 Beaussais sur mer

Référence dossier

N° DP 22209 21 C0057

Cadastre :

357 A 1053

Surfaces de
plancher :

Destinations : nouvelle
construction

Le Maire de la commune de BEAUSSAIS-SUR-MER

- Vu la demande susvisée,
- Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,
- Vu la déclaration préalable accordée le 21/04/2021
- Vu le courrier du pétitionnaire en date du 19/04/2022, demandant l'annulation de l'autorisation susvisée

ARRETE

Article unique : La présente Déclaration Préalable est retirée

BEAUSSAIS-SUR-MER, Le 30/08/2022

Le Maire,

Le MAIRE
Eugène CARO

Christian BOURGET
Maire délégué



- Arrêté transmis au préfet le :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

